



LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

**C'est possible aussi pour
les alternants !**

La mobilité internationale est une période durant laquelle un alternant (en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation) est **en formation et/ou en entreprise à l'étranger**.

Pour l'employeur, c'est tout d'abord un projet d'entreprise.

> Les avantages pour l'employeur

- **S'ouvrir** au marché européen ou international
- Mener une mini-étude sectorielle sur place
- **Rendre plus attractive votre entreprise** en tant que lieu d'apprentissage et de formation professionnelle
- Travailler avec un fournisseur/ client dans le pays visé
- Mieux intégrer vos alternants au sein de vos équipes en **développant leurs compétences**
- Développer les **compétences linguistiques** de l'alternant

> Les avantages pour l'alternant

- Découvrir **une autre culture et une autre façon de travailler** par une immersion dans une entreprise à l'étranger
- Améliorer **ses compétences linguistiques et culturelles** en situation de travail
- Enrichir **ses pratiques professionnelles par la découverte d'outils et de techniques propres au pays** d'accueil
- C'est un atout pour l'emploi !

> Comment ça marche ?

La mobilité peut se dérouler **soit en entreprise, soit dans un organisme de formation du pays d'accueil, soit les deux**. Le choix s'effectue par l'alternant, son responsable pédagogique et par l'employeur.

Deux types de mobilités sont possibles :

- Une mobilité **courte** : d'une durée de **4 semaines maximum**
- Une mobilité **longue** : d'une durée de **plus de 4 semaines et maximum 12 mois**

Contactez nous pour plus d'informations !

> Dans quels pays peut-on effectuer sa mobilité ?

Toutes les destinations sont acceptées, **hormis la France** et le **pays d'origine** de l'étudiant. Les pays francophones sont acceptés.

> Quelles sont les aides financières ?

- Selon l'OPCO de rattachement de l'employeur, l'alternant peut bénéficier d'une **subvention forfaitaire** dans le cadre de sa mobilité internationale
- Aide **Erasmus+** : <https://agence.erasmusplus.fr>
- Aide de **la Région** : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/mobilite-internationale>

> Contacts

Michel CARAVATI
Conseiller alternance
et référent mobilité internationale
03 81 66 61 12
michel.caravati@univ-fcomte.fr

Dorota PETITJEAN
Chargée de développement
et relations entreprises
06 58 24 23 07
dorota.petitjean@univ-fcomte.fr